

29/09/2017

# Rapport financier semestriel

Période du 01 janvier au 30 juin 2017

---



## Sommaire

I.	Attestation de la personne morale .....	3
II.	Rapport semestriel d'activité.....	4
1.	Informations relatives à l'entreprise .....	4
2.	Evènements significatifs et activité de VALBIOTIS durant le semestre écoulé (du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) .....	5
2.1	Poursuite des études cliniques chez l'Homme .....	5
2.2	Visibilité étendue sur de grands rendez-vous internationaux .....	5
2.3	Développements financiers : 12,5 M€ levés pour accélérer dans la recherche et préparer les déploiements commerciaux futurs .....	6
2.4	Evènements boursiers .....	7
3.	Activité de la Société au 1 <sup>er</sup> semestre 2017 .....	8
3.1	Chiffre d'affaires.....	8
3.2	Les dépenses.....	8
3.3	Résultat .....	8
4.	Perspectives d'avenir : Plusieurs jalons cliniques en vue .....	9
5.	Principaux risques et incertitudes.....	10
6.	Principales transactions avec les parties liées .....	10
III.	Etats de la situation intermédiaire au 30 juin 2017.....	11
1.	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global .....	11
2.	Etat de la situation financière - Actif .....	12
3.	Etat de la situation financière - Capitaux propres et passif.....	13
4.	Etat des flux de trésorerie .....	14
5.	Tableau de variation des capitaux propres .....	15
IV.	Annexes aux Etats financiers semestriels .....	16
1.	Information générale.....	16
2.	Evènements significatifs du premier semestre 2017 .....	16
2.1	Développement de Valedia® et de son principe actif Totum-63 .....	16
2.2	Développement des autres lignes produits .....	16
2.3	Développements financiers .....	17
2.4	Evènements boursiers .....	17
3.	Contexte de publication .....	18
4.	Application des Normes internationales d'informations financières (IFRS) nouvelles et révisées .....	18
5.	Principales méthodes comptables .....	18
6.	Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables .....	25
V.	NOTES.....	26
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	26
	NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
	NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS .....	27
	NOTE 4 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	27
	NOTE 5 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	28
	NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES .....	28
	NOTE 7 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS .....	31
	NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS .....	33
	NOTE 9 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT .....	34
	NOTE 10 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	35
	NOTE 11 : GESTION DES RISQUES .....	37
	NOTE 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	37
VI.	LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	38

## I. Attestation de la personne morale

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité figurant à partir de la page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

La Rochelle, le 29/09/2017

Sébastien PELTIER, Président du Directoire de VALBIOTIS

## II. Rapport semestriel d'activité

Sébastien PELTIER, Président du Directoire de VALBIOTIS commente l'activité de la période :

*« 2017 représente une année charnière pour l'entreprise avec des avancées importantes dans notre plan de marche depuis le début de l'année. Sur notre pipeline mature de cinq produits, nous avons intensifié nos efforts de recherche avec toujours l'objectif d'une première mise sur le marché à l'horizon 2020. Sur le terrain financier, la réussite de notre introduction en Bourse nous offre non seulement les moyens d'accélérer notre développement mais renforce également notre visibilité auprès des grands acteurs mondiaux de la nutrition et de la pharmacie. Enfin, nous avons tiré profit des derniers mois pour renforcer notre organisation et démultiplier ainsi notre potentiel de développement. Toutes ces avancées sont parfaitement en ligne avec notre stratégie. »*

### 1. Informations relatives à l'entreprise

Créée en février 2014, VALBIOTIS est une société spécialisée dans le développement de solutions nutritionnelles innovantes dédiées à la prévention des maladies cardio-métaboliques et à l'accompagnement nutritionnel des patients. Ses produits sont destinés aux industriels de l'agro-alimentaires et de l'industrie pharmaceutique. VALBIOTIS intervient notamment pour la prévention du diabète de type 2, de la NASH (stéatohépatite non-alcoolique, équivalent du terme anglais « *nonalcoholic steatohepatitis* »), de l'obésité et des pathologies cardio-vasculaires.

Son produit le plus avancé, Valedia<sup>®</sup>, dont le principe actif Totum-63 composé de cinq extraits de plantes alimentaires est entré en Phase II en novembre 2016, est destiné à la réduction d'un facteur de risque du diabète de type 2. Lors d'études précliniques, le principe actif Totum-63 incorporé dans Valedia<sup>®</sup> a démontré son action sur la réduction de plusieurs facteurs de risques du diabète de type 2 : la diminution de la glycémie à jeun, la diminution de l'hémoglobine glyquée, l'amélioration de la sensibilité à l'insuline, l'amélioration de la tolérance aux glucides, la diminution du poids corporel avec effet spécifique sur la masse grasse, ainsi qu'une diminution des triglycérides hépatiques et sanguins. Les résultats de l'étude clinique de Phase I/II, menée sur une population saine avec le principe actif Totum-63, ont validé l'innocuité de Valedia<sup>®</sup> et apporté une preuve de concept sur le métabolisme du glucose et de l'insuline affichant une tolérance accrue aux glucides avec une diminution du pic glycémique (Cmax, -13%), une sécrétion moindre d'insuline (Aire sous la courbe, AUC -37%), mais également une amélioration d'un index de la sensibilité à l'insuline (amélioration de 41%), mécanisme clé pour la prévention et le traitement du diabète de type 2.

Grâce à une méthode de développement innovante et pragmatique, le portefeuille de produits VALBIOTIS compte déjà trois autres compléments santé candidats à une allégation santé ciblant d'autres états à risques ou des facteurs aggravant de pathologies cardio-métaboliques. A l'instar de Valedia<sup>®</sup>, la demande d'allégation ne portera à chaque fois que sur le facteur de risque principal et/ou communément admis par la communauté scientifique et l'EFSA, même si les programmes de développement viseront à démontrer la régulation d'une pluralité de facteurs de risques afin de bénéficier d'une crédibilité accrue vis-à-vis des potentiels partenaires devant assurer la commercialisation des produits. Par ailleurs, le portefeuille de VALBIOTIS comporte un produit de nutrition médicale destiné à l'accompagnement nutritionnel des patients atteints d'une NASH et/ou pouvant convenir aux patients diabétiques de type 2.

VALBIOTIS est entrée en bourse en juin 2017. La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ex Alternext Paris) (Code ISIN: FR0013254851, code mnemonic Euronext Growth : ALVAL). Située à La Rochelle, VALBIOTIS a ouvert un établissement secondaire à Clermont-Ferrand début 2016.

## 2. Evènements significatifs et activité de VALBIOTIS durant le semestre écoulé (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017)

VALBIOTIS concentre ses efforts sur le développement de Valedia® tout en avançant ses autres lignes candidats/produits.

### 2.1 Poursuite des études cliniques chez l'Homme

Suite au lancement fin 2016 de l'étude clinique de Phase IIa sur Totum-63, principe actif de Valedia®, solution phare destinée à la réduction d'un facteur de risque de développer un diabète de type 2, le recrutement des volontaires s'est poursuivi au cours du premier semestre 2017. L'étude clinique en cours doit permettre de démontrer l'efficacité du principe actif, Totum-63, sur 80 sujets prédiabétiques présentant une obésité abdominale et une hypertriglycéridémie modérée non traitée. Cette étude randomisée, multicentrique, en double-aveugle contre placebo, objectivera les effets de 6 mois de complémentation en Totum-63 sur différents paramètres du métabolisme glucidique et lipidique. Les résultats sont attendus dès le second semestre 2018.

La Société a également terminé les études de faisabilité permettant le lancement des deux autres études cliniques internationales nécessaires au dépôt d'un dossier de demande d'allégation santé en Europe et en Amérique du Nord. Ces deux études ont été nommées REVERSE-IT (Phase IIb1) et PREVENT-IT. L'étude internationale REVERSE-IT, en combinaison avec la Phase IIa, permettra de déterminer la dose journalière optimale. Les dossiers de demandes d'autorisation ont été soumis aux autorités françaises. Des demandes d'autorisation seront ensuite initiées aux Etats-Unis et au Canada. L'étude clinique internationale PREVENT-IT, similaire à REVERSE-IT, permettra de confirmer la dose optimale.

L'ensemble de ses résultats fournira les données clés pour soumettre un dossier de demande d'allégation santé auprès des autorités réglementaires européennes et nord-américaines. L'obtention de ces allégations serait la dernière étape avant une mise sur le marché dès 2020 au travers d'un accord de licence avec un industriel de l'agroalimentaire ou pharmaceutique.

Pour rappel, l'obtention de l'allégation pour un « complément santé » ne requiert pas de Phase III, contrairement aux médicaments et la commercialisation avec cette allégation peut donc être envisagée rapidement.

Au cours des derniers mois, VALBIOTIS a également été actif sur ses autres lignes de produits.

Suite au lancement de l'étude clinique de Phase I/II sur Lipidrive® (complément santé dédié à la régulation de la prise de poids pour lutter contre l'obésité et/ou le surpoids) en septembre 2016, les recrutements des volontaires se sont poursuivis au cours du premier semestre. Le recrutement des volontaires a également été engagé sur VAL-070, complément santé destiné à la diminution du taux de LDL cholestérol, dont l'élévation est un facteur de risque des maladies cardio-vasculaires.

### 2.2 Visibilité étendue sur de grands rendez-vous internationaux

La poursuite des efforts de recherche s'est accompagnée d'une intensification de la présence sur les grands rendez-vous internationaux dédiés aux maladies cardio-métaboliques, dont le diabète.

Depuis l'Introduction en Bourse, en juin 2017, VALBIOTIS s'est ainsi mobilisée sur quatre événements importants :

- Sessions scientifiques de l'*American Diabetes Association* (ADA, San Diego, juin 2017) ;
- BIO International Convention (San Diego, juin 2017) ;
- Nutrifarm' Business Days (Saint Raphaël, septembre 2017) ;

- Meeting annuel de l'Association Européenne pour l'Etude du Diabète (EASD, Lisbonne, septembre 2017).

Ces rendez-vous ont été l'occasion pour VALBIOTIS de valoriser ses avancées scientifiques auprès des principaux acteurs impliqués dans le diabète et la nutrition : experts scientifiques, représentants des instances réglementaires, intervenants universitaires, etc. VALBIOTIS avait notamment été sélectionnée pour présenter une synthèse des résultats de son étude clinique de Phase I/II portant sur le principe actif de Valedia®, Totum-63, lors des 77<sup>èmes</sup> sessions scientifiques de l'*American Diabetes Association*.

Ces rendez-vous ont également permis de poursuivre des échanges et d'initier de nouveaux contacts avec des prospects potentiels de l'industrie agro-alimentaire et pharmaceutique.

Enfin, au cours du premier semestre, VALBIOTIS a engagé les recrutements nécessaires pour accompagner l'exécution de son plan de marche ambitieux. Ces recrutements ne s'inscrivent pas encore dans l'effectif du premier semestre (10 collaborateurs à fin juin 2017 contre 6 à fin juin 2016) mais prendront leur mesure d'ici la fin de l'année.

### 2.3 Développements financiers : 12,5 M€ levés pour accélérer dans la recherche et préparer les déploiements commerciaux futurs

IFRS en K€ <sup>(1)</sup> , au 30 juin	Premier semestre 2017	Premier semestre 2016
<b>Produits opérationnels</b>	448	341
Dont		
Subventions	104	172
Crédit impôt recherche	303	169
Frais de R&D	(331)	(319)
Frais généraux et commerciaux	(452)	(202)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(335)	(181)
<b>Résultat opérationnel</b>	(335)	(181)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	(372)	(196)
<b>Résultat net</b>	(367)	(194)
<b>Flux de trésorerie</b>		
IFRS en K€ <sup>(1)</sup>	Premier semestre 2017	Année 2016
Flux de trésorerie généré par l'activité	(332)	(858)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(158)	(117)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	12 463	910
<b>Flux net de trésorerie</b>	11 973	(64)
<b>Trésorerie</b>	12 501	529

Au titre du premier semestre 2017, les produits opérationnels sont essentiellement constitués du crédit impôt recherche (303 K€) et de subventions (104 K€). La progression des dépenses de recherche et développement reste mesurée à 331 K€ contre 319 K€ au premier semestre 2016.

Les frais commerciaux et généraux progressent de 250 K€, intégrant en particulier les nouveaux recrutements et des dépenses liées à l'introduction en Bourse. Au total, le résultat opérationnel courant est négatif à hauteur de 335 K€. La perte nette ressort à 367 K€.

Les besoins de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 332 K€ au premier semestre. Les flux liés aux investissements sont négatifs à hauteur de 158 K€, liés essentiellement à la mise en place d'un contrat d'animation sur le titre. Les ressources générées par les activités de financement s'établissent à près de 12,5 M€, intégrant le produit net de l'augmentation de capital réalisée en juin 2017 dans le cadre de l'Introduction en Bourse sur Euronext Growth (porté à 11,7 M€ nets après exercice de l'option de surallocation).

Grâce au succès de cette opération, VALBIOTIS s'appuie aujourd'hui sur une situation financière solide, lui permettant d'envisager sereinement la poursuite de sa stratégie. Au 30 juin 2017, les capitaux propres ressortent à près de 12,1 M€ contre 369 K€ à fin décembre 2016. La trésorerie ressort à 12,5 M€ contre 529 K€ à fin décembre 2016.

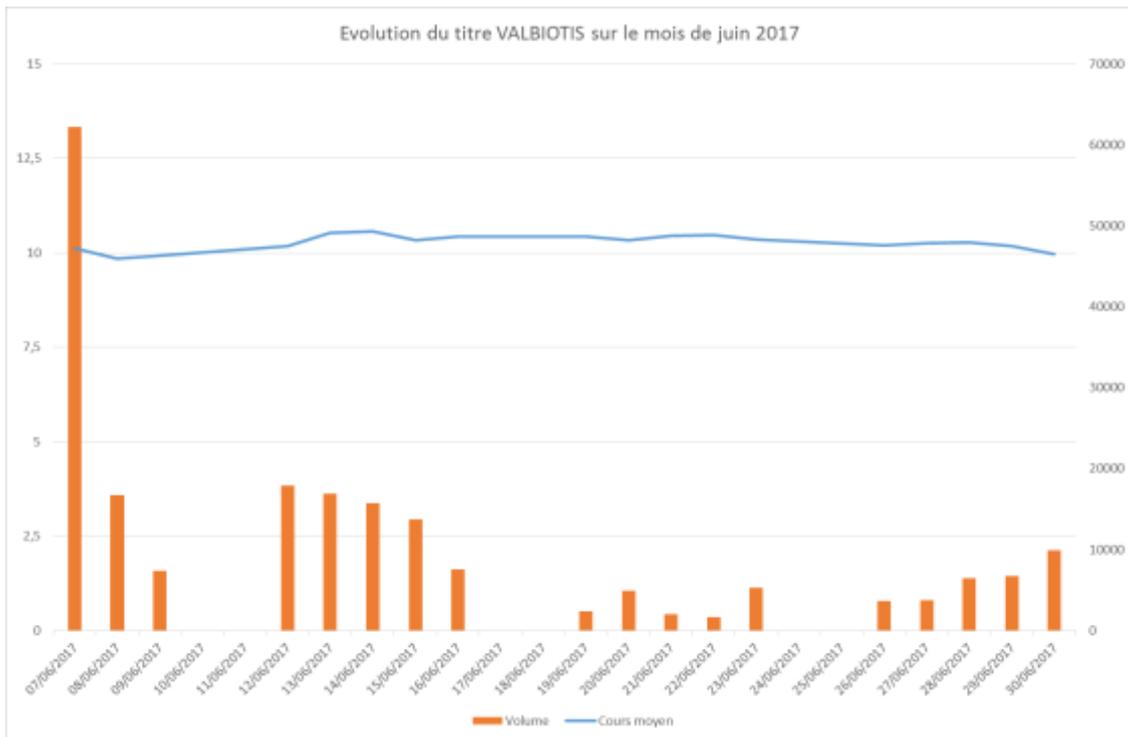
#### 2.4 Evènements boursiers

Les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth (ex Alternext Paris) le 07 juin 2017 sous le code ISIN n° FR0013254851.

VALBIOTIS a levé 11,5 M€ dans le cadre du Placement Global et de l'OPO après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice de l'option de surallocation. Le prix définitif de l'action a été fixé en milieu de fourchette à 10,50 € par action. Au total, le nombre de titres alloués s'est élevé à 1 258 168 actions nouvelles, permettant la réalisation d'une augmentation de capital immédiate de 11,5 M€ (soit 1 095 238 actions émises au prix de 10.50 € dont 142 857 actions provenant de l'exercice intégral de la Clause d'extension portant sur 15% du nombre d'actions initialement envisagé, soit 952 381 actions nouvelles). Par ailleurs, la conversion automatique des obligations convertibles émises en mars 2017, sur la base du Prix d'Introduction minoré d'une décote de 15%, conduit à la création de 170 498 actions nouvelles supplémentaires.

Le 28 juin 2017, VALBIOTIS a annoncé l'exercice de l'option de surallocation consentie à Portzamparc à hauteur de près de 61%. Cette option a donné lieu à l'émission de 99 136 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 10,50 € par action, représentant un produit brut de 1 040 928 €. Après l'exercice de l'option de surallocation, il a été émis au total 1 194 374 actions nouvelles dans le cadre de l'introduction en bourse, représentant 32.75% du capital, et portant le produit brut total de l'offre à environ 12,5 M€.

VALBIOTIS a également annoncé avoir confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres VALBIOTIS admis aux négociations sur Euronext Growth à compter du 28 juin 2017 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 150 K€ a été affectée au compte de liquidité.



Volume total échangé : 204 662 titres

Cours moyen : 10,43 €

### 3. Activité de la Société au 1<sup>er</sup> semestre 2017

#### 3.1 Chiffre d'affaires

La Société a réalisé un chiffre d'affaires non significatif au premier semestre 2017. Ce chiffre d'affaires provient de l'octroi d'un droit de sous-sous-licence sur un produit non stratégique sans lien avec les activités de développement de la Société et ne présentant aucun enjeu financier significatif et dont elle n'effectue aucune exploitation directe.

#### 3.2 Les dépenses

Les dépenses engagées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 s'élèvent à 783 K€ contre 521 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les dépenses de R&D progressent de 12 K€. Les dépenses de Frais Généraux et Ventes-Marketing progressent de 250 K€ principalement en raison du recrutement de nouveaux collaborateurs et aux frais annexes de l'introduction en bourse non imputés sur la prime d'émission.

L'allocation des ressources financières s'effectue respectivement à 42% en R&D et 58% en Frais Généraux et Ventes-Marketing au titre du premier semestre 2017 contre 61% et 39% de dépenses engagées au premier semestre 2016.

#### 3.3 Résultat

Le résultat opérationnel courant s'établit en perte pour 335 K€ au 30 Juin 2017 contre une perte de 181 K€ au 30 Juin 2016. Cette perte opérationnelle est en grande partie liée à l'augmentation des

dépenses de Frais Généraux et Ventes-Marketing et en particulier l'augmentation de la masse salariale.

Le résultat net semestriel affiche une perte de 367 K€ au 30 juin 2017 contre 194 K€ au 30 juin 2016.

#### 4. Perspectives d'avenir : Plusieurs jalons cliniques en vue

**De nouvelles étapes à franchir dans les recrutements et l'internalisation de la plateforme technique.**

Au cours du second semestre, VALBIOTIS va continuer ses programmes cliniques et précliniques en concentrant ses efforts humains et financiers sur le développement de Valedia®, le recrutement de nouveaux collaborateurs et l'internalisation de sa plateforme technique.

Sur le terrain de la recherche, VALBIOTIS prévoit d'atteindre plusieurs jalons cliniques :

- L'accélération des recrutements pour l'étude clinique de Phase IIa menée sur le principe actif de Valedia®. Dans cette perspective, un second centre d'investigation clinique a été ouvert en septembre à l'Institut Pasteur de Lille. Ce nouveau centre marque également l'association de la Société avec un centre d'excellence qui regroupe des compétences pluridisciplinaires et transversales, notamment dans les maladies métaboliques, le diabète et l'obésité ;
- Les autorisations françaises des autorités compétentes pour le démarrage de l'essai clinique de Phase IIb1 (REVERSE-IT) sur le principe actif de Valedia® ;
- La finalisation des recrutements pour les études cliniques de Phase I/II menées sur Lipidrive® et VAL-070.

Au cours des prochains mois, le renforcement des équipes va également être poursuivi. A la fin de l'exercice 2017, VALBIOTIS devrait compter près de 30 collaborateurs.

En septembre 2017, Pascal SIRVENT a rejoint VALBIOTIS en qualité de Directeur de la Discovery et de la Recherche Préclinique et Translationnelle. En tant que membre du Conseil Scientifique et responsable des projets collaboratifs entre l'Université de Clermont Auvergne et VALBIOTIS, Pascal SIRVENT contribuait déjà depuis plusieurs années au développement de la Société. Pascal SIRVENT possède une solide expertise en recherche préclinique et compte près de 30 publications dans des revues scientifiques internationales et de nombreuses présentations en congrès internationaux. L'arrivée de Pascal SIRVENT permet d'assurer une parfaite continuité des travaux de Recherche & Développement de la Société et renforce l'expertise de VALBIOTIS dans les discussions avec l'industrie agro-alimentaire et pharmaceutique.

VALBIOTIS a également décidé d'élargir son Conseil de Surveillance avec la nomination du Dr Jean ZETLAOUI <sup>(1)</sup>. Jean ZETLAOUI cumule plus de 25 ans d'expérience sur diverses fonctions de Direction à l'international (NOVARTIS, Nestlé Health Science, SANOFI, ...). Jean ZETLAOUI est également Vice-Président de l'ARIIS, l'Alliance pour la Recherche et Innovation des Industries de Santé et Président du groupe de travail « Attractivité pour la Recherche Clinique » du Leem (Les entreprises du Médicament). L'arrivée du Dr ZETLAOUI permet d'apporter une expertise pointue des secteurs pharmaceutiques et de la nutrition, de leurs environnements et de leurs enjeux ; cela permet aussi de conforter le positionnement original à forte valeur de VALBIOTIS, à savoir la possibilité d'adresser à la fois les grands comptes de l'industrie pharmaceutique et de la nutrition.

Les prochains mois vont enfin être consacrés à l'internalisation de la plate-forme technique (animalerie / culture cellulaire / biochimie) avec le démarrage des travaux d'aménagement permettant d'envisager une installation opérationnelle début 2018.

Au regard de ces éléments, VALBIOTIS réaffirme sa confiance dans l'exécution de la stratégie et du plan de marche présentés dans le cadre de son Introduction en Bourse.

- (1) La nomination du Dr Jean ZETLAOUI sera proposée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 octobre 2017 à 14h00 dans les locaux du Cabinet Granrut, société d'avocats, sis 91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris, 6ème étage.

## 5. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les 6 mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans la partie gestion des risques du Document de Base disponible sur le site de la Société [www.valbiotis.com](http://www.valbiotis.com).

## 6. Principales transactions avec les parties liées

Au 30 juin 2017, il n'a pas été mis en place de conventions réglementées.

### III. Etats de la situation intermédiaire au 30 juin 2017

#### 1. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

	Notes	30/06/2017 Normes IFRS	30/06/2016 Normes IFRS	31/12/2016 Normes IFRS
<b>En milliers d'euros</b>				
<b>Produits opérationnels</b>				
Chiffre d'affaires		40		
Autres produits		408	341	646
<b>Total des produits</b>	10.1.	<b>448</b>	<b>341</b>	<b>646</b>
<b>Charges opérationnelles</b>				
Recherche et Développement	10.2.	(331)	(319)	(788)
Ventes et Marketing	10.2.	(181)	(78)	(183)
Frais généraux	10.2.	(271)	(124)	(252)
Autres produits d'exploitation				10
Autres charges d'exploitation		0	(0)	(5)
<b>Résultat courant opérationnel</b>		<b>(335)</b>	<b>(181)</b>	<b>(572)</b>
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles				
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(335)</b>	<b>(181)</b>	<b>(572)</b>
Coût de l'endettement financier brut				
Autres produits financiers				
Autres charges financières				
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(372)</b>	<b>(196)</b>	<b>(593)</b>
Impôt sur les sociétés				
Impôts différés				
<b>Résultat net</b>		<b>(367)</b>	<b>(194)</b>	<b>(593)</b>
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat				
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat				
<b>Résultat Global</b>		<b>(367)</b>	<b>(194)</b>	<b>(593)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		3 643 028	18 940	21 567
Résultat de base par action (€/action)		(0,10)	(10,23)	(27,48)

## 2. Etat de la situation financière - Actif

	Notes	30/06/2017 Normes IFRS	31/12/2016 Normes IFRS
<b>Actif (en milliers d'euros)</b>			
Immobilisations Incorporelles	1.	147	140
Immobilisations corporelles	2.	78	85
Actifs Financiers Non Courants	3.	219	104
Impôts différés actifs (créances fiscales à + 1 an)			
<b>Actifs non courants</b>		<b>444</b>	<b>329</b>
Stocks		64	
Créances clients et autres débiteurs	4.	1 004	767
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.	12 501	529
<b>Actifs courants</b>		<b>13 569</b>	<b>1 295</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>14 013</b>	<b>1 624</b>

### 3. Etat de la situation financière - Capitaux propres et passif

	Notes	30/06/2017 Normes IFRS	31/12/2016 Normes IFRS
<b>Capitaux propres et passif</b>			
<b>(en milliers d'euros)</b>			
Capital		365	228
Prime d'émission		12 284	1 011
Autres réserves		(189)	(278)
Résultats non distribués		(367)	(593)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	6.	<b>12 093</b>	<b>369</b>
Emprunts et avances remboursables	7.	1 119	776
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 119</b>	<b>776</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables		28	30
Provisions pour risques et charges			2
Dettes sociales		81	48
Dettes fiscales (hors I.S.)	8.	10	4
Fournisseurs et rattachés	8.	603	274
Produits constatés d'avance	8.	80	122
Dettes diverses			
<b>Passifs courants</b>		<b>801</b>	<b>478</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>14 013</b>	<b>1 624</b>

#### 4. Etat des flux de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2017 Normes IFRS	31/12/2016 Normes IFRS
<b>RESULTAT NET</b>	(367)	(593)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	12	23
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		8
Autres produits et charges calculés	(36)	8
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>(391)</b>	<b>(554)</b>
Variation des clients et autres débiteurs	(303)	(438)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	362	133
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	59	(305)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(332)</b>	<b>(858)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(8)	(43)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(5)	(78)
Décaissement sur acquisition immobilisations financières		
Actions propres (contrat de liquidité)	(150)	
Encaissement sur cession immobilisations financières	5	3
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(158)</b>	<b>(117)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports	12 120	575
Encaissements provenant d'emprunts	357	358
Remboursement d'emprunt	(14)	(23)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>12 463</b>	<b>910</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>11 973</b>	<b>(64)</b>
Incidences des variations de taux de change		
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>528</b>	<b>592</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>12 501</b>	<b>529</b>

## 5. Tableau de variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Réserves au titre des gains/pertes actuariels	Total
<b>En millier d'Euros</b>							
<b>Constitution</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	18 940	189	175	436			800
Paiements fondés sur des actions				18			18
Dividendes							0
Résultat net de l'exercice					(739)		(739)
Gains et pertes actualisés							0
<b>31 décembre 2015</b>	<b>18 940</b>	<b>189</b>	<b>175</b>	<b>454</b>	<b>(739)</b>	<b>0</b>	<b>80</b>
Augmentation de capital	3 882	39	836				875
Paiements fondés sur des actions				8			8
Dividendes							0
Report à nouveau							0
Résultat net de l'exercice					(593)		(593)
Gains et pertes actualisés							0
<b>31 décembre 2016</b>	<b>22 822</b>	<b>228</b>	<b>1 011</b>	<b>461</b>	<b>(1 332)</b>	<b>0</b>	<b>369</b>
Division du nominal des actions	2 282 200						
Augmentation de capital	1 364 872	136	11 273		711		12 120
Paiements fondés sur des actions							0
Dividendes							0
Report à nouveau							0
Actions propres				(30)			(30)
Résultat net de l'exercice					(367)		(367)
Gains et pertes actualisés							0
<b>30 juin 2017</b>	<b>3 647 072</b>	<b>365</b>	<b>12 283</b>	<b>432</b>	<b>(987)</b>	<b>0</b>	<b>12 093</b>

Conformément à la norme, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Un contrat de liquidité a été conclu en 2017 pour un montant de 150 K€. La part investie en actions propres est classée en capitaux propres pour 30 K€. La part restant à investir est classée en actifs financiers non courants.

## IV. Annexes aux Etats financiers semestriels

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

### 1. Information générale

Créée en février 2014, VALBIOTIS développe des produits de nutrition santé pour certains i) agissant sur des facteurs de risques de maladies cardiométaboliques afin de retarder l'apparition d'une pathologie, voire éviter qu'un état à risque n'évolue vers une pathologie, et pour d'autres ii) permettant un accompagnement nutritionnel des personnes atteintes d'une maladie cardiométabolique.

A ce jour, aucun produit développé par la Société n'est commercialisé.

Adresse du siège social :

40, rue Chef de Baie - 17 000 La Rochelle.

### 2. Evènements significatifs du premier semestre 2017

VALBIOTIS concentre ses efforts sur le développement de Valedia® tout en avançant ses autres lignes candidats/produits.

#### 2.1 Développement de Valedia® et de son principe actif Totum-63

Début 2017, un rapport, aux normes ICH, relatif à l'étude clinique de Phase I/II a conclu à une bonne tolérance du principe actif Totum-63. Par ailleurs, cette étude a permis d'apporter une preuve de concept relative à l'efficacité sur le métabolisme des glucides et de l'insuline chez l'Homme.

En mars 2017, VALBIOTIS avait été sélectionnée pour présenter les résultats précliniques obtenus sur Totum-63 au Congrès de la Société Francophone du Diabète à Lille.

En juin 2017, VALBIOTIS a été sélectionnée pour présenter les résultats de cette étude clinique de Phase I/II lors des 77<sup>èmes</sup> Sessions Scientifiques de l'*American Diabetes Association* à San Diego (Californie, USA).

Suite au lancement fin 2016 de l'étude clinique de Phase IIa sur le principe actif de Valedia®, le recrutement des patients s'est poursuivi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Parallèlement VALBIOTIS a entamé les dépôts des phases nationales pour le brevet VALBIOTIS.001 sous priorité de la demande française dans 63 pays.

#### 2.2 Développement des autres lignes produits

**Lipidrive®, contribuant à réguler la prise de poids :**

Suite au lancement de l'étude clinique de Phase I/II sur Lipidrive® en septembre 2016, les recrutements des volontaires se sont poursuivis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. L'année 2017 a également vu la présentation des résultats précliniques obtenus sur Lipidrive® au *Keystone Symposia on Molecular and Cellular Biology* (Colorado, Etats-Unis).

## **VAL-070, agissant sur la diminution du taux de LDL cholestérol constituant un facteur de risque de développer une maladie cardiovasculaire :**

Suite au lancement de l'étude clinique de Phase I/II sur VAL-070 fin 2016, les recrutements des volontaires ont commencé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

### 2.3 Développements financiers

En janvier 2017, la Société a reçu la deuxième tranche de la subvention ILAB d'un montant de 60 K€. Cette subvention est liée au concours organisé par le Ministère de la Recherche dont VALBIOTIS a été lauréate en juillet 2015.

En février 2017, la Société a reçu une première tranche de 125 K€ de subvention du FEDER ((Fonds Européen de Développement Régional) sur un montant global de la subvention de 890 K€) dans le cadre du financement du programme de recherche VAL-070.

En mars 2017, la Société a émis un emprunt obligataire convertible de 1 500 K€ qui a été converti lors de l'Introduction en bourse.

En mai 2017, la Société a obtenu un prêt à taux zero de 350 K€ auprès de BPIFrance afin de participer au financement de l'étude clinique multicentrique et internationale de Phase IIb1 - REVERSE-IT - sur le principe actif de Valedia<sup>®</sup>, Totum-63.

### 2.4 Evènements boursiers

Les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth (ex Alternext Paris) le 07 juin 2017 sous le code ISIN n° FR0013254851.

VALBIOTIS a levé 11.5 M€ dans le cadre du Placement Global et de l'OPO après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice de l'option de surallocation. Le prix définitif de l'action a été fixé en milieu de fourchette à 10.50 € par action. Au total le nombre de titres alloués s'est élevé à 1 258 168 actions nouvelles, permettant la réalisation d'une augmentation de capital immédiate de 11.5 M€ (soit 1 095 238 actions émises au prix de 10.50 € dont 142 857 actions provenant de l'exercice intégral de la Clause d'extension portant sur 15 % du nombre d'actions initialement envisagé, soit 952 381 actions nouvelles). Par ailleurs, la conversion automatique des obligations convertibles émises en mars 2017, sur la base du Prix d'Introduction minoré d'une décote de 15%, conduit à la création de 170 498 actions nouvelles supplémentaires.

Le 28 juin 2017, VALBIOTIS a annoncé l'exercice de l'option de surallocation consentie à Portzamparc à hauteur de près de 61%. Cette option a donné lieu à l'émission de 99 136 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 10.50 € par action, représentant un produit brut de 1 040 928 €. Après l'exercice de l'option de surallocation, il a été émis au total 1 194 374 actions nouvelles dans le cadre de l'introduction en bourse, représentant 32.75% du capital, et portant le produit brut total de l'offre à environ 12.5 M€.

VALBIOTIS a également annoncé avoir confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres VALBIOTIS admis aux négociations sur Euronext Growth à compter du 28 juin 2017 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 150 K€ a été affectée au compte de liquidité.

### 3. Contexte de publication

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2017, arrêtés par le Directoire du 28 septembre 2017 ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces états financiers ne comprennent pas toutes les informations requises pour présenter des états financiers complets selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs du premier semestre 2017 affectant la situation financière de la Société depuis la clôture de l'exercice 2016. Ces notes annexes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers au 31 décembre 2016.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Directoire compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Toutefois, compte tenu d'une trésorerie disponible au 30 juin 2017 s'élevant à 12 501 K€, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer a minima les douze prochains mois d'exploitation.

### 4. Application des Normes internationales d'informations financières (IFRS) nouvelles et révisées

Les états financiers de la Société sont présentés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2017 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ces normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers consolidés résumés du premier semestre 2017 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

S'agissant des premiers états financiers de la Société établis conformément aux IFRS, la norme IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière » a été appliquée à la date de transition soit la date de création de la Société

Les informations relatives au passage des normes françaises aux normes IFRS sont présentées dans la partie 3 « Note de Transition aux IFRS ».

### 5. Principales méthodes comptables

#### 5.1 Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement évalué pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payé ou sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d'acquisition.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un actif ou d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché

à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif tel que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité ; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

## 5.2 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

### 5.2.1 Autres produits de l'activité

#### *a. Subventions*

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la Société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

#### *b. Crédit Impôt recherche*

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause

d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

### 5.3 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

### 5.4 Information sectorielle

La société VALBIOTIS n'a pas identifié de secteurs d'activités pour son suivi opérationnel.

### 5.5 Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;
- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

La société n'a pas d'engagement de retraite significatif compte tenu de sa date de création récente.

## 5.6 Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 “Paiement fondé sur des actions” impose la comptabilisation d’une charge pour tous les paiements fondés sur des actions, comme des avantages consentis aux salariés, aux administrateurs de la Société, comme à des tiers, dans le cadre de plans d’options de souscription ou d’achat d’actions et de distribution d’actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d’actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d’attribution selon la méthode binomiale qui permet de modéliser un exercice anticipé des options et d’intégrer des paiements de dividende à date fixe.

## 5.7 Imposition

La charge d’impôt sur le résultat représente la somme de l’impôt exigible à payer et de l’impôt différé.

### **Impôt exigible**

L’impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l’exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l’état du résultat net en raison d’éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d’autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

### **Impôt différé**

L’impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d’impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d’impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu’un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d’impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l’information financière et elle est réduite s’il n’est plus probable qu’un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d’une partie de l’actif.

Les passifs et les actifs d’impôt différé sont évalués aux taux d’imposition dont l’application est attendue dans la période au cours de laquelle l’actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d’imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l’information financière.

L’évaluation des passifs et des actifs d’impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s’attend, à la fin de la période de présentation de l’information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

## 5.8 Immobilisations incorporelles

### **Immobilisations incorporelles acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles à durée d’utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L’amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d’utilité suivante :

- Concessions, brevets, licences et logiciels : 1 à 3 ans.

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

#### **Immobilisations incorporelles générées en interne - frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A ce stade de recherche, VALBIOTIS a considéré que les critères n'étaient pas remplis et donc n'a rien activé.

#### **Décomptabilisation des immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

### **5.9 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans,
- Installations, agencements, aménagements : 5 à 10 ans,
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,

- Mobilier : 10 ans.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

#### 5.10 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

#### 5.11 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

## 5.12 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

## 5.13 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

### **Actifs financiers**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de compte à terme dont l'échéance est à moins de 3 mois à la date de souscription et sont comptabilisés au coût amorti.

## 5.14 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

### **Passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « autres passifs financiers ».

#### Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

#### Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (dettes fournisseurs, dettes fiscales et dettes sociales) sont enregistrés à la valeur nominale qui est représentative de la juste valeur.

### Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

#### 5.15 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### 5.16 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### 6. Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables

L'application des méthodes comptables nécessite que la direction de la Société procède à des jugements et estimations et retienne ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par la Société.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents de valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;

## V. NOTES

### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc.-16	Mouvements de périmètre	Augmentations	Diminutions	30-juin-17
Frais de développement					
Marques	30		3		33
Brevets	108		5		113
Licences					
Logiciels	4		0		4
Immobilisations en cours					
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>142</b>		<b>8</b>		<b>150</b>
Frais de développement - Amortissements					
Marques - Amortissements					
Brevets - Amortissements					
Licences - Amortissements					
Logiciels - Amortissements	(2)		(1)		(3)
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>(2)</b>		<b>(1)</b>		<b>(3)</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>140</b>		<b>7</b>		<b>147</b>

### NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc.-16	Mouvements de périmètre	Augmentations	Diminutions	30-juin-17
Installations complexes spécialisées	95				95
Installations immobilières	5				5
Matériel informatique	10		3		13
Mobilier	3		2		5
Avances sur immobilisations corporelles					
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>112</b>		<b>5</b>		<b>117</b>
Installations complexes spécialisées - Amortissements	(20)		(9)		(30)
Installations immobilières - Amortissements					
Matériel informatique - Amortissements	(5)		(2)		(8)
Mobilier - Amortissements	(1)		(1)		(2)
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>(27)</b>		<b>(12)</b>		<b>(39)</b>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>85</b>		<b>(8)</b>		<b>78</b>

Les installations complexes concernent les investissements réalisés dans des matériels spécialisés d'analyse et de caractérisation des biomolécules. Les installations immobilières concernent l'aménagement des lieux de stockage et des bureaux.

### NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs non courants (219 K€ au 30 juin 2017 et 104 K€ au 31 décembre 2016) correspondent principalement à la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité conclu en 2017 (120 K€), à une retenue de garantie sur prêt accordé par B.P.I et à un compte à terme nanti (86 K€) dans le cadre du prêt obtenu auprès de la Société Générale.

### NOTE 4 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Clients et comptes rattachés	7	
<b>Total des créances clients</b>	<b>7</b>	
Débiteurs divers	946	607
Charges constatés d'avance	51	160
<b>Total des autres débiteurs</b>	<b>997</b>	<b>767</b>
<b>Total des clients et autres débiteurs</b>	<b>1 004</b>	<b>767</b>

Au titre du premier semestre 2017, l'accroissement des autres actifs courants de 237 K€ est principalement dû à l'augmentation de la créance du crédit d'impôt recherche de 302 K€ et à une subvention à recevoir au titre du FEDER de 45 K€.

Au 30 juin 2017, la valeur du poste crédit d'impôt recherche est de 640 K€ et se décompose en deux créances :

- une créance issue de l'exercice 2016 s'élevant à 337 K€ dont le paiement a été effectué en juillet 2017 et ;
- une créance du crédit d'impôt recherche relative au premier semestre 2017 estimée à 303 K€.

## NOTE 5 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Fonds commun de placement	2 001	
Comptes à terme	600	318
Disponibilités	9 902	211
<b>Total Trésorerie brute</b>	<b>12 503</b>	<b>529</b>
Concours bancaires courants	(0)	(0)
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>12 502</b>	<b>529</b>

## NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

### a. Capital émis

Au 30 juin 2017, le capital social s'établit à 364 707.20 €. Il est divisé en 3 647 072 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

### b. Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 30 juin 2017 comptabilisées sur les lignes « Capital » et « Primes d'émission » en capitaux propres.

En milliers d'euros	Date	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Février 2014	11-févr.-14	6 000	1,00 €	6 000,00	0,00 €	6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	-6 000		-6 000,00		-6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	600	10,00 €	6 000,00		6 000,00 €
Apport en nature	07-oct.-14	5 100	10,00 €	51 000,00		0,00 €
Apport en numéraire	07-oct.-14	3 900	10,00 €	39 000,00	0,00 €	39 000,00 €
Augmentation de capital	14-nov.-14	4 500	10,00 €	45 000,00	0,00 €	45 000,00 €
Augmentation de capital	19-nov.-14	4 840	10,00 €	48 400,00	651 512,00 €	699 912,00 €
Augmentation de capital	28-avr.-16	3 882	10,00 €	38 820,00	860 639,00 €	899 459,00 €
Division du nominal des actions	07-mars-17	2 282 200	0,10 €			
Augmentation de capital	06-juin-17	1 095 238	0,10 €	109 523,80	11 390 475,20 €	11 499 999,00 €
Augmentation de capital**	06-juin-17	170 498	0,10 €	17 049,80	1 504 621,89 €	1 521 671,69 €
Augmentation de capital	30-juin-17	99 136	0,10 €	9 913,60	1 031 014,40 €	1 040 928,00 €
<b>Total</b>		<b>3 647 072</b>		<b>364 707,20</b>	<b>15 438 262,49 €</b>	<b>15 751 969,69 €</b>
* Hors frais d'émission et avant dotation de 436 K€ en réserve indisponible, selon AGE du 19/11/2014						
** Conversion des OC émises le 07 mars 2017						

### c. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient au 30 juin 2017, 2.921 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution de variation des capitaux propres IFRS.

### d. Capital potentiel

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions maximum à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres	Catégorie d'actions
BSA Partenaires	287	19/11/2014	287	287	0,10 €	0	0	287	19/11/2021	28 700	1,45 €	41 503,07 €	A
BSA CoS <sub>2016-1</sub>	326	10/03/2016	134	134	1,00 €	0	0	134	10/03/2021	13 400	1,45 €	19 377,74 €	A
<b>TOTAL</b>	<b>613</b>		<b>421</b>	<b>421</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>421</b>		<b>42 100</b>		<b>60 880,81 €</b>	

Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 07 mars 2017 et consécutivement à l'admission des titres sur Euronext Growth, la totalité des 4.840 BSA<sub>Ratchets</sub>, des 1.294 BSA<sub>Ratchets2016-1</sub> et des 2.588 BSA<sub>Ratchets2016-2</sub> est caduque.

### e. Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 30 juin 2017, pourrait conduire à la création de 42 100 actions nouvelles.

	Nombre en circulation	Montant maximal d'actions à émettre
BSA	421	42 100

### f. Paiements fondés sur des actions

Dans le cadre de plan d'émission de Bon de souscription (BSA), la Société offre à ses dirigeants, à certains salariés la possibilité de souscrire à ces opérations. La Société peut aussi utiliser l'attribution de BSA à des tiers désignés participant à la réalisation de son projet. Ces instruments de capital sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

Les 2 plans identifiés sont donc concernés.

La Société a octroyé des bons de souscription à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. A cette date, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à la souscription au minimum de 421 actions de catégorie A de la Société.

Conditions d'exercice des BSA Partenaires :

- Emis sur décision de l'assemblée générale en date du 19 novembre 2014 ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire de catégorie A ;

- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : Les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Conditions d'exercice des BSA Cos 2016-1 :

- Emis sur décision de l'assemblée générale en date du 10 mars 2016 ;
- Période de souscription : 5 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire de catégorie A ;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 5 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Les principales caractéristiques des accords de paiement fondés sur des actions en vigueur au cours du semestre considéré sont les suivantes :

Séries d'options	Nombre de bons	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution
BSA Partenaires	287	19/11/2014	19/11/2021	0,10 €	62,82 €
BSA Cos	326	10/03/2016	10/03/2021	1,00 €	56,47 €

Les données du modèle retenu dans le cadre de la valorisation des bons attribués aux partenaires et salariés sont :

Données du modèle	BSA Partenaires	BSA Cos 2016-1
Prix des actions A à la date d'attribution	144,61	144,61
Prix des actions B à la date d'attribution		
Prix des actions C à la date d'attribution		
Prix de souscription des bons	0,1000	1,0000
Prix d'exercice	62,4100	56,4700
Volatilité attendue	42,00%	47,00%
Durée de vie des options	7 ans	5 ans
Dividendes attendus	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	0,68%	-0,22%

La volatilité attendue a été déterminée en fonction de données historiques ou implicites de sociétés comparables.

Le total des bons exerçables s'établit à 42 100 au 30 juin 2017.

La charge comptabilisée en résultat au titre de ces plans se détaille ainsi :

Il n'a pas été effectué de calcul de valorisation de la juste valeur des BSA au 30/06/2017.

## NOTE 7 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec BPI. La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables avec BPIFrance.

### ➤ **Avance remboursable BPIFrance pour le projet VAL-63 devenu Totum-63 :**

BPIFrance a accordé une avance remboursable de 205.000 euros dans le cadre du programme de développement VAL-63, sous condition d'une augmentation de capital de 700.000 euros avant le 31 décembre 2016. La somme de 164.000 euros a été perçue au cours de l'année 2015. Le solde sera versé à l'achèvement des travaux financés.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100% en cas de succès technique et/ou commercial.

Conformément au contrat, la Société n'a rien à rembourser au 30 juin 2017.

Après un différé d'amortissement jusqu'au 30 juin 2018, la Société devra rembourser à BPIFrance la somme de 10.250 euros au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 41 000 € par an.

Le premier remboursement est attendu au plus tard le 31 décembre 2018, et le dernier remboursement au plus tard le 30 septembre 2023.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,95%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 54 K€, est traité comme une subvention publique. Compte tenu des dépenses engagées, le montant de la subvention comptabilisée en résultat s'élève à 9 K€ au 30 juin 2017 et 25 K€ en 2016.

### ➤ **Avance remboursable BPIFrance pour le projet VAL-63000 :**

BPIFrance a accordé une avance remboursable de 219.000 euros dans le cadre du programme de développement et de tests précliniques. La somme de 175.200 euros a été perçue au cours de l'année 2016.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100% en cas de succès technique et/ou commercial.

Conformément au contrat, la Société n'a rien à rembourser au 31 décembre 2016.

Après un différé d'amortissement jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Société devra rembourser à BPIFrance la somme de 13.687,50 euros au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 54.750 € par an.

Le premier remboursement est attendu au plus tard le 31 mars 2020, et le dernier remboursement au plus tard le 31 mars 2023.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,37%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 46K€, est traité comme une subvention publique. Compte tenu des dépenses engagées, le montant de la subvention comptabilisée en résultat s'élève à 3 K€ au 30 juin 2017 et 1 k€ en 2016.

➤ **Prêt amorçage BPIFrance**

Un prêt de 350.000 euros a été conclu entre BPIFrance et la Société en 2015, afin de renforcer sa structure financière.

Ce prêt d'une durée de 8 ans bénéficie d'un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2018.

Le taux d'intérêt auquel est soumis le prêt est Euribor 3 mois. Les conditions de taux appliquées sur ce prêt sont telles que la marge sur le taux d'intérêt pendant le différé d'amortissement (+3,70 points) est différente de celui pendant l'amortissement du capital (+ 5,50 points). Il ressort un taux effectif global du prêt à 5,17% l'an.

➤ **Prêt BPIFrance**

Un prêt de 150.000 euros a été conclu le 29 août 2016, entre BPIFrance et la Société, afin de renforcer sa structure financière.

Ce prêt d'une durée de 8 ans bénéficie d'un différé d'amortissement jusqu'au 31 décembre 2019.

Le taux d'intérêt auquel est soumis le prêt est le taux moyen mensuel de rendement des emprunts d'Etat à long terme, majoré de 3,95 points. Les conditions de taux appliquées sur ce prêt sont telles que la marge sur le taux d'intérêt pendant le différé d'amortissement est différente de celui pendant l'amortissement du capital. Il ressort un taux effectif global du prêt à 5,10% l'an.

➤ **Prêt à taux zéro BPIFrance**

Un prêt à taux zéro de 350.000 euros a été conclu le 16 mai 2017 afin de participer au financement de l'étude clinique de Phase IIb1 sur Valedia®.

Ce prêt d'une durée de 8 ans bénéficie d'un différé de remboursement jusqu'au 31 décembre 2019.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Au 30 juin 2017 ce prêt n'a pas fait l'objet d'un retraitement. La période entre la conclusion du prêt et la date de clôture du semestre ayant été jugée non significative.

a. Variation des dettes financières.

En milliers d'euros	31/12/2016	Encaissements	Remboursements	Variation juste valeur	30/06/2017
Avance remboursable	242			7	249
Prêt amorçage BPI	350				350
Prêt BPI	150	350			500
Prêt participatif PCI					
Emprunt bancaire	33		(14)		19
<b>Emprunts et dettes financières non courantes</b>	<b>776</b>	<b>350</b>	<b>(14)</b>	<b>7</b>	<b>1 119</b>
Avance remboursable BPI					
Prêt amorçage BPI	2		(2)		
Emprunt bancaire	29				29
<b>Emprunts et dettes financières courantes</b>	<b>31</b>		<b>(2)</b>		<b>29</b>
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>806</b>	<b>350</b>	<b>(16)</b>	<b>7</b>	<b>1 148</b>

NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Fournisseurs et rattachés	603	274
Fournisseurs d'immobilisations		
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>603</b>	<b>274</b>
Dettes sociales et fiscales (hors IS)	90	52
Produits constatés d'avance	80	122
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>773</b>	<b>447</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à la valorisation des avantages reçus sur les avances BPIFrance et CREADEV. Au 30 juin 2017, le montant de ces produits constatés d'avance s'élève à 80 K€. Ils s'élevaient à 122 K€ au 31 décembre 2016. Ces produits constatés d'avance correspondent aux subventions reçues de BPIFrance et CREADEV mais pour lesquelles l'intégralité des dépenses n'a pas encore été engagée.

## NOTE 9 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT

Au 30 juin 2017 :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<b>ACTIF FINANCIER</b>				
Actif disponible à la vente				
Autres actifs financiers non courants	99		13	86
Créances clients nettes				
Autres actifs financiers courants	1 004		1 004	
Equivalents de trésorerie	2 631			2 631
<b>Total Actif financier</b>	<b>3 734</b>		<b>1 017</b>	<b>2 717</b>
<b>PASSIF FINANCIER</b>				
Emprunts et avances conditionnées à LT	1 148			1 148
Dettes diverses non courantes	90		90	
Emprunts et avances conditionnées à CT				
Fournisseurs et autres passifs	603		603	
<b>Total Passif financier</b>	<b>1 841</b>		<b>693</b>	<b>1 148</b>

Au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<b>ACTIF FINANCIER</b>				
Actif disponible à la vente				
Autres actifs financiers non courants	104		18	86
Créances clients nettes				
Autres actifs financiers courants	767		767	
Equivalents de trésorerie	318			318
<b>Total Actif financier</b>	<b>1 189</b>		<b>785</b>	<b>404</b>
<b>PASSIF FINANCIER</b>				
Emprunts et avances conditionnées à LT	806			806
Dettes diverses non courantes	175		175	
Emprunts et avances conditionnées à CT				
Fournisseurs et autres passifs	274		274	
<b>Total Passif financier</b>	<b>1 255</b>		<b>449</b>	<b>806</b>

## NOTE 10 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

### Note 10.1 : Produits des activités ordinaires

#### a. Chiffre d'affaires.

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Ventes de marchandises			
Prestations de services			
Redevances pour concessions brevets licences	40		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>40</b>		

#### b. Autres produits de l'activité ordinaire.

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Crédit impôt recherche	303	169	338
Crédit impôt compétitivité emploi			5
Subventions d'Etat	104	172	303
Crédit d'impôt innovation			
Autres			
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>408</b>	<b>341</b>	<b>646</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>448</b>	<b>341</b>	<b>646</b>

### Note 10.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les frais de recherche et développement sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Achats et variation de stocks	14	13	26
Charges externes	189	216	574
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1	2
Charges de Personnel	116	79	166
Dotations nettes aux amortissements	11	9	19
<b>Total Recherche et Développement</b>	<b>331</b>	<b>319</b>	<b>788</b>

Les frais sur ventes et de marketing sont de nature suivante:

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Achats et variation de stocks			
Charges Externes	106	41	93
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	1
Charges de Personnel	75	36	90
Dotations nettes aux amortissements	1	1	2
Dotations/Reprises nettes aux provisions et dépréciations	(2)		(3)
<b>Total Ventes et Marketing</b>	<b>181</b>	<b>78</b>	<b>183</b>

Enfin les frais généraux sont de nature suivante :

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Achats et variation de stocks			
Charges Externes	156	75	135
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1	2
Charges de Personnel	113	40	111
Dotations nettes aux amortissements	1	8	5
<b>Total Frais généraux</b>	<b>271</b>	<b>124</b>	<b>252</b>

Le total des charges par nature est le suivant :

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Achats et variation de stocks	14	13	26
Charges Externes	451	333	802
Impôts, taxes et versements assimilés	2	2	4
Charges de Personnel	304	155	367
Dotations nettes aux amortissements	13	18	26
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations	(2)		(3)
<b>Total des charges opérationnelles par nature</b>	<b>783</b>	<b>521</b>	<b>1 223</b>

### Note 10.3 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financières

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Intérêts et charges financières	(38)	(23)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(38)</b>	<b>(23)</b>
Produits nets		
Autres charges financières		
<b>PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(38)</b>	<b>(23)</b>

Les autres produits et charges financiers se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Autres produits financiers dont juste valeur	1	2
Reprises fin. prov. autres immo financières		
Reprises fin. prov. titres de participation		
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Autres charges financières dont juste valeur		
Différences négatives de change		
<b>TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

#### NOTE 11 : GESTION DES RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans la partie gestion des risques du Document de Base disponible sur le site de la Société [www.valbiotis.com](http://www.valbiotis.com).

#### NOTE 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2017 :

a) Engagement donné

La Société a donné l'engagement hors-bilan suivant :

- le nantissement du compte à terme pour un montant de 86 K€ envers la Société Générale dans le cadre d'un contrat d'emprunt du même montant,

b) Engagements reçus

La Société a reçu les engagements hors bilan suivants :

- un montant à recevoir de 85 K€ par BPI, correspondant au solde des avances remboursables ;
- un montant à recevoir de 60 K€ par BPI, correspondant au solde de la subvention CREADEV ;
- une subvention à recevoir de 762 K€ accordée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de la région Poitou-Charentes. Un premier versement de 125 K€ a été reçu en avril 2017. La convention entre la société et la Région a été signée le 18 mars 2016.

## VI. LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### **VALBIOTIS**

Société Anonyme  
40 Rue Chef de baie  
17000 La Rochelle

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

**VALBIOTIS**

*Société Anonyme*

---

*40 Rue Chef de Baie*

17000 La Rochelle

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société VALBIOTIS, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne relative à l'information financière semestrielle.

## **II. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly, le 02 octobre 2017  
Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Benoit PIMONT*